

**DELIBERATION N° 98/13 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A UNE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE
TRIENNAL 1996/1999 POUR LA CORSE
CONCERNANT LES VACANCES D'HIVER DE L'ANNEE 1997/1998**

SEANCE DU 2 FEVRIER 1998

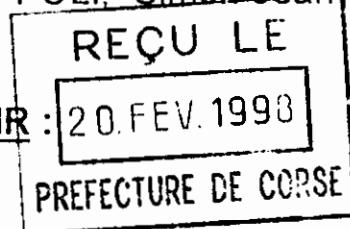
L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, et le deux février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Charles COLONNA, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Antoine GAMBINI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Michel VALENTINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Jean JALPI
M. Edouard CUTTOLI à M. François MOSCONI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Antoine GAMBINI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
Mme M.J. VIDAILLET-PERETTI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
M. Jean-Marcel VUILLAMIER à M. Norbert LAREDO

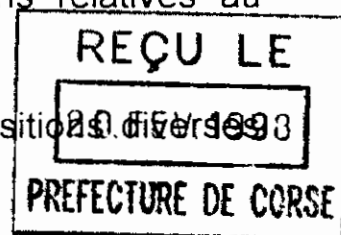


ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Jules-Paul NATALI, Paul QUASTANA, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 96/47 AC de l'Assemblée de Corse du 13 juin 1996 relative au projet de calendrier triennal 1996/1999 pour la Corse,
- VU** la proposition de modification du calendrier scolaire triennal 1996 / 1999 relative à l'année 1997/1998 présentée par Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif ,



SUR rapport de la commission de la culture, de l'éducation, de la formation et de l'audiovisuel présenté par M. Pierre-Timotheé PIERI,

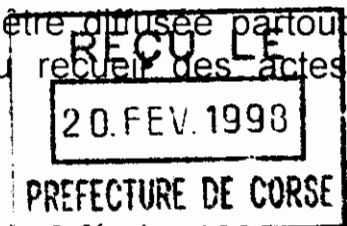
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte au sujet du calendrier scolaire triennal 1996/1999 pour la Corse, une modification concernant les vacances d'hiver de l'année scolaire 1997/1998 pour lesquelles elle propose de retenir la période du vendredi 13 février 1998 au matin au mardi 24 février 1998 à 14 heures, au lieu de la période du samedi 14 février 1998 au mercredi 25 février 1998.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.



AJACCIO, le 2 février 1998

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA